

Florian GOSSELIN  
Perrine CARON  
2 Place Laennec  
62630 ETAPLES  
06.09.94.22.47

Le 21/11/19



Le Maire  
P. Faut

REÇU LE:

25 NOV. 2019

MAIRIE D'ETAPLES-SUR-MER

Monsieur Le Maire  
62630 ETAPLES

Etaples, le 21 novembre 2019

Objet : Acquisition pour extension de la parcelle AI 760

Monsieur Le Maire,

Pour faire suite à notre dossier, je vous confirme, par la présente, que :

- Les fondations ainsi que le mur en parpaing enduit en ton gris restent à ma charge. Ce dernier mesurera 1.40m.
- En ce qui concerne les évacuations d'eau, rien ne sera déversé du côté du stade.
- Il est également entendu que les frais de notaire et de géomètre me reviennent.
- Cette acquisition a pour unique but d'agrandir le jardin et restera donc un espace non constructible.

En espérant avoir répondu à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Florian GOSSELIN

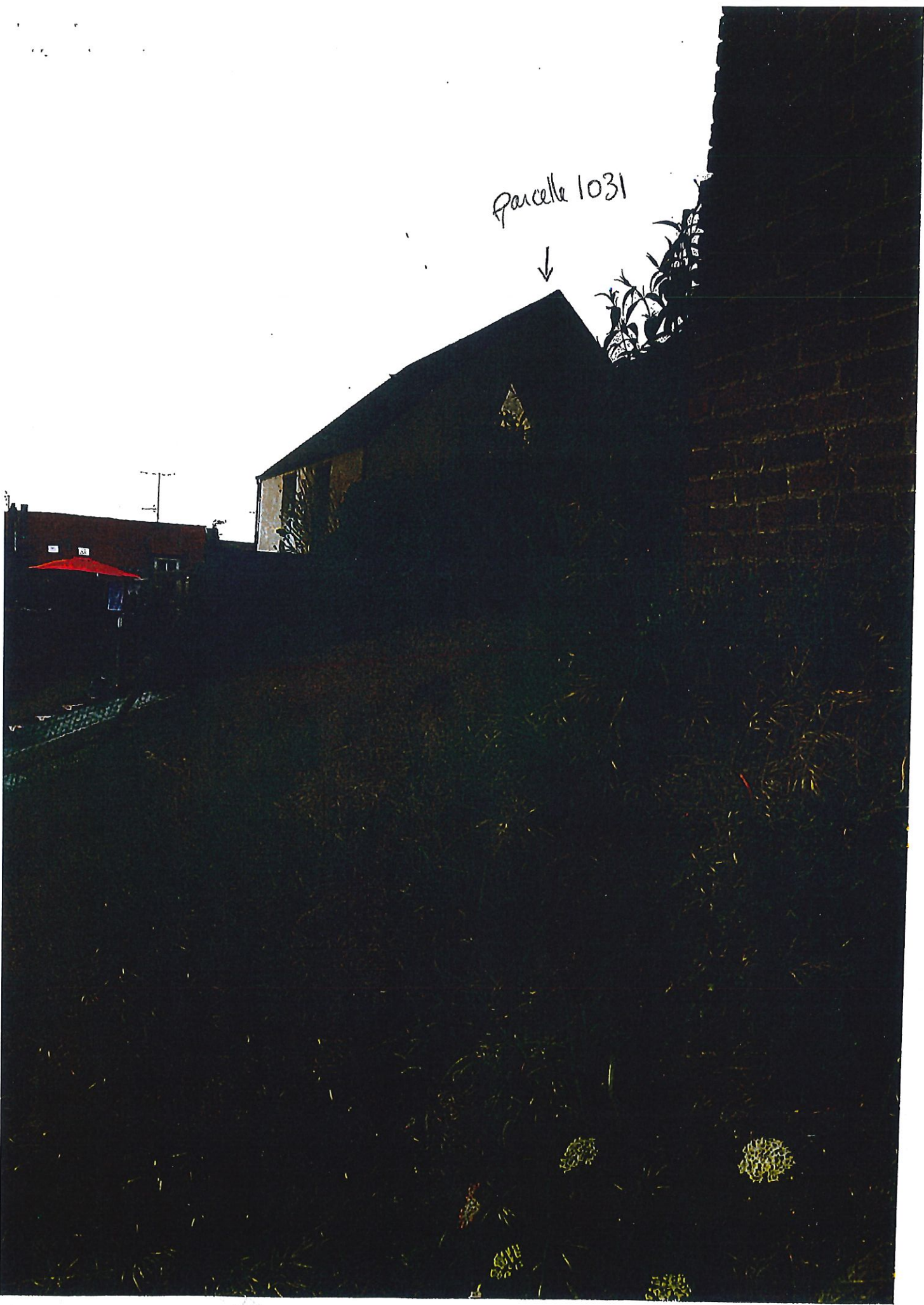


limite parcelle 75g





Parcelle 1031



Département :  
PAS DE CALAIS

Commune :  
ETAPLES

Section : A1  
Feuille : 000 A1 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 28/11/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC80  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

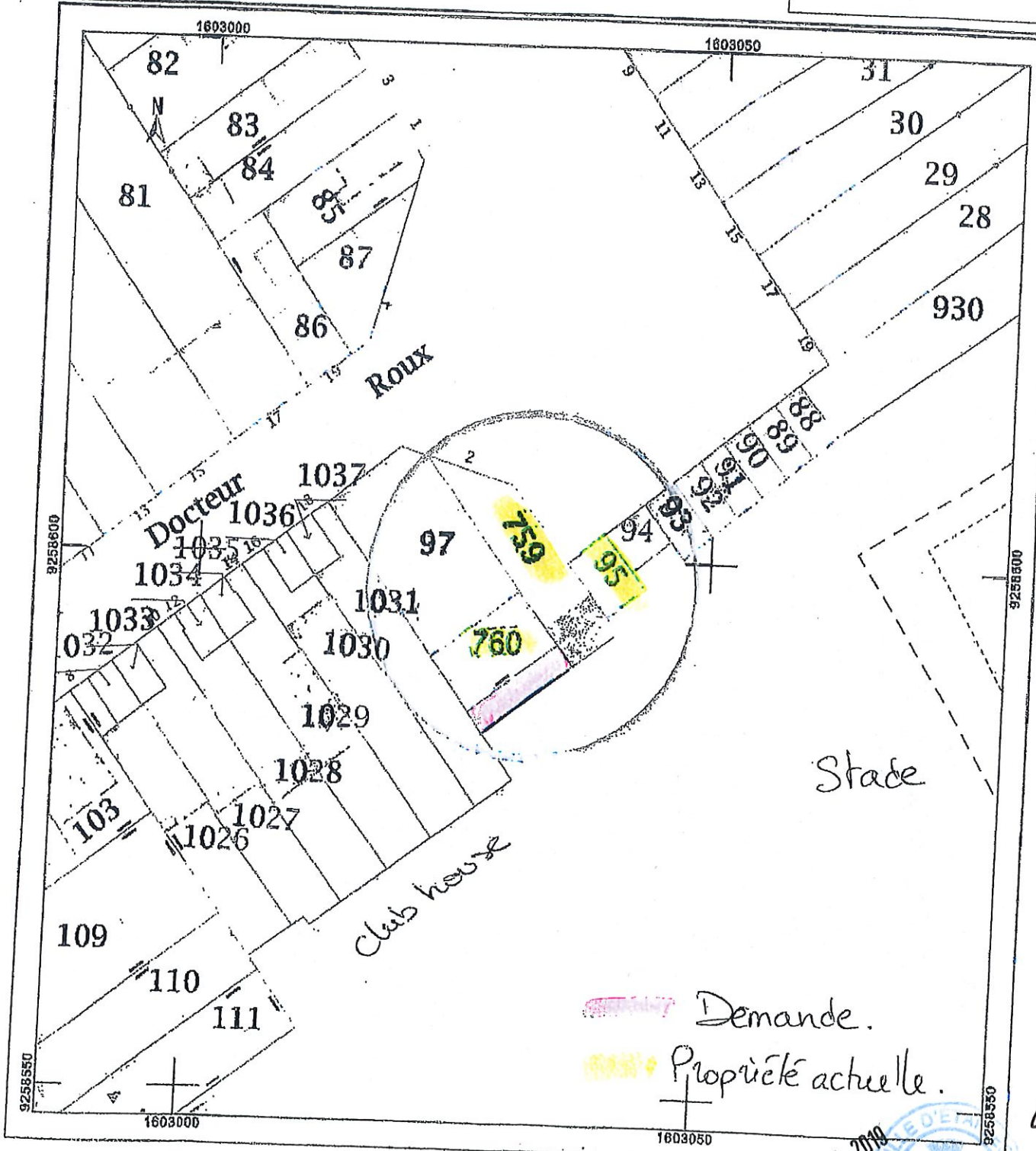
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant :  
BOULOGNE SUR MER  
Pôle de Topographie et Gestion  
cadastrale 26 Rue d'Aumont 62321  
82321 BOULOGNE SUR MER  
Tél. 03.21.10.29.02 - fax 03.21.10.29.42  
plgo.620.boulogne-sur-  
mer@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



*(Pink highlight)* Demande.  
*(Yellow highlight)* Propriété actuelle.

11 DEC. 2019

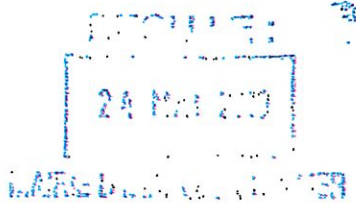


Le Maire,  
P. Fait

Florian GOSSELIN  
Perrine CARON  
2 Place Laennec  
62630 ETAPLES  
06.09.94.22.47

Monsieur Le Maire  
62630 ETAPLES

no 643



Etaples, le 23 mai 2019

Monsieur Le Maire,

Je me permets de vous solliciter concernant une acquisition que nous souhaiterions effectuer.

En effet, nous sommes actuellement propriétaires des parcelles AI 759-760-95 (voir plan de situation joint). La parcelle 760 constitue notre jardin pour 80m<sup>2</sup> environ. Jeunes parents de deux enfants en bas âge, nous aimerions leur offrir un petit peu plus d'espace extérieur. Il s'avère qu'un bout de terrain appartenant à la parcelle du stade et rarement entretenu pour cause de son accès délicat pourrait nous permettre cette extension. Comme vous pourrez le constater sur le plan, la profondeur n'excéderait pas les limites de propriété de la parcelle 759, et resterait à distance du Club House et de ses annexes.

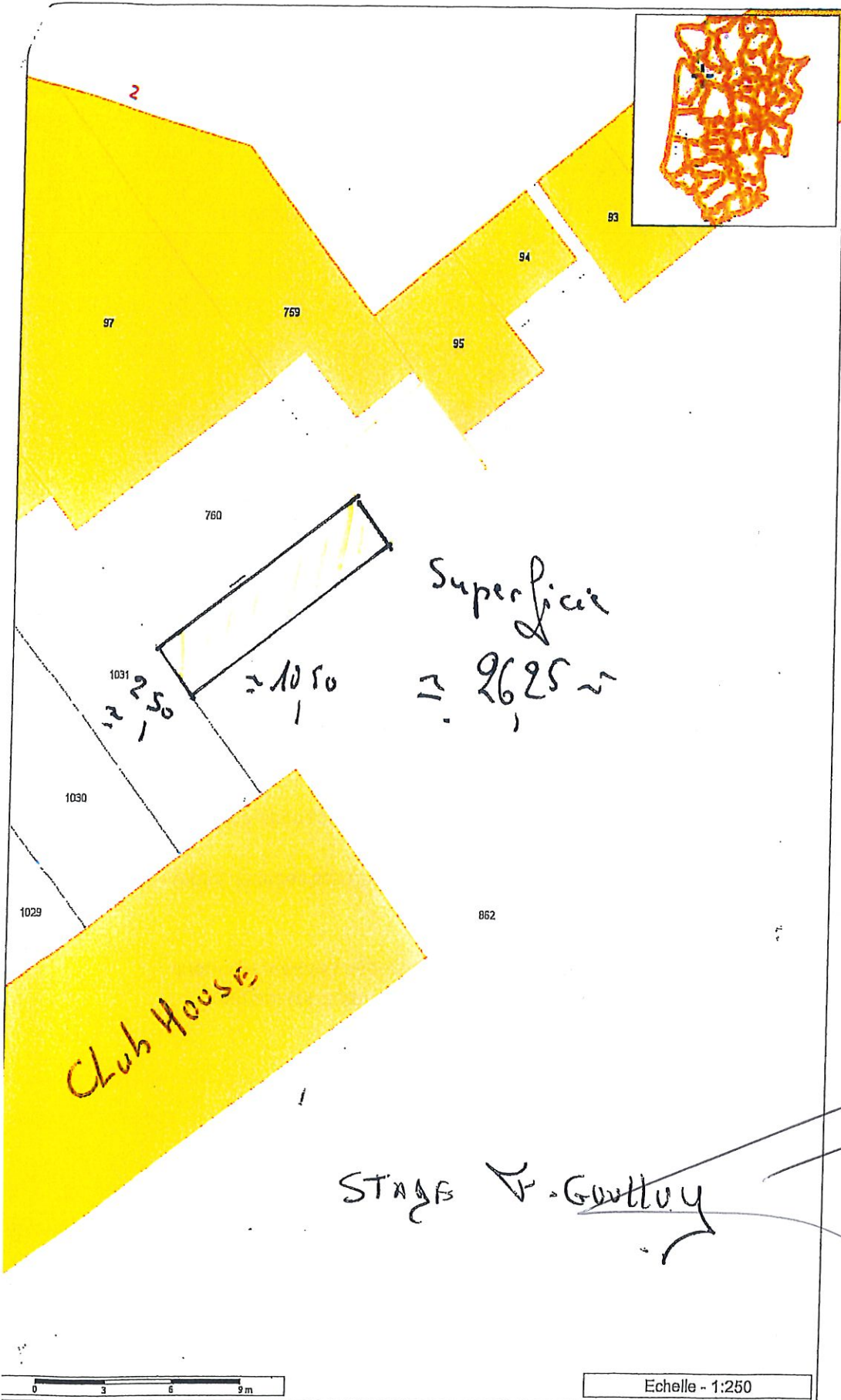
Il resterait à notre charge de créer un mur de soutènement et de remblayer jusqu'au niveau du jardin existant.

Pourriez-vous prendre le temps d'étudier cette demande et de nous informer de vos conditions ?

Pour une meilleure compréhension de l'existant, je vous joins quelques photos prises depuis le jardin et depuis le surplomb du stade.

En vous remerciant sincèrement de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, et en espérant un retour positif de votre part, veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Florian GOSSELIN



Légende

- Communes
- AZ Nom de voie privée
- AZ Nom de voie publique
- AZ N° de voie
- AZ Nom de cours d'eau
- Numérotation villas
- Sens d'écoulement
- Murs non mitoyens
- = Murs mitoyens
- ⊙ Bornes de propriété
- ◆ Haies mitoyennes
- Fossés non mitoyens
- ⊗ Haies non mitoyennes
- ⊗ Clôtures mitoyennes
- ◇ Clôtures non mitoyennes
- = Fossés mitoyens
- Ensembles Immobiliers
- Réseau ferré
- Ligne de transport de force
- Détails linéaires du réseau routier
- Détails topographiques
- Cours d'eau - Océan
- Plans d'eau
- Cimetières
- Bâti léger
- Bâti
- Subdivisions Fiscales
- Fond parcellaire
- Parcelles

11 DEC. 2019

STAGE V. Goutouy



G. H. P. F. A. I. T.

Echelle - 1:250





## **5 – Situation Juridique**

Désignation et qualité des propriétaires : **Commune de ETAPLES**

Parcelle AI 862 pour partie : environ 26 m<sup>2</sup>

Libre d'occupation

## **6 – Urbanisme et réseaux**

Figurant PLU Zone : UA

## **7 – Détermination de la valeur vénale**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale de cette parcelle peut être fixée à 260 € HT, soit 10 € du m<sup>2</sup>.

## **8 – Durée de validité**

Cet avis a une durée de validité de 18 mois.

## **9 – Observations particulières**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,  
L'Inspecteur des Finances Publiques.



Sébastien PIECHOWIAK

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Direction Départementale des Finances publiques Pôle État, Stratégie et Ressources Pôle d'évaluation domaniale – Immeuble Foch 5, rue du Docteur Brassart 62034 ARRAS Cedex
<b>POUR NOUS JOINDRE :</b>
Évaluateur : Sébastien PIECHOWIAK Téléphone : 03.21.64.47.01 Courriel : <a href="mailto:sebastien.piechowiak@dgfip.finances.gouv.fr">sebastien.piechowiak@dgfip.finances.gouv.fr</a> Réf. LIDO : 2019-318V1337

Le 04/10/2019  
Le Directeur Départemental des Finances Publiques  
du Pas-de-calais

À  
Monsieur le Maire  
Mairie de ETAPLES SUR MER  
Place du Général de Gaulle – BP 119  
62 630 ETAPLES-SUR-MER

11 DEC. 2019



Le Maire,  
P. Faut

## AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Parcelle non batie

Adresse du bien : Stade GUILLUY – rue de Camiers 62 630 ETAPLES

Valeur Vénale: 260 € Hors taxes et hors droits

### 1 – Service consultant : Commune de Etaples-sur-mer

Affaire suivie par : /

### 2 – Date de consultation

Date de réception : 06/09/2019  
Visite sur place : 03/10/2019  
Date de constitution du dossier en l'état : 06/09/2019

### 3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

La commune d'Étaples souhaite céder à un propriétaire riverain une parcelle cadastrée AI n°862 pour partie d'environ 26 m<sup>2</sup> (bande de 2,5 m x 10,50 m) afin d'agrandir son jardin.

### 4 – Description du bien

Bande de terrain plat et herbeux situé en haut d'un talus.